



COMÉDIE-FRANÇAISE

RICHELIEU

Place Colette
Paris 1^{er}

Concours #JouezavecMolière

Salle Richelieu

Règlement

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Comédie-Française, E.P.I.C. dont le siège social est sis Place Colette 75001 Paris SIRET : 302 977 145 000 10, organise le jeudi 6 janvier 2021 de 10h à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours #JouezavecMolière » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée, par Facebook, Google, Twitter ou Instagram.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 15 ans, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone valides et résidant dans les pays suivants : France, Belgique, Suisse ; à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Comédie-Française pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. La Comédie-Française se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur les réseaux sociaux de la Comédie-Française à la date indiquée dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en remplissant un formulaire posté sur les réseaux sociaux de la Comédie-Française. Le formulaire devra également indiquer le nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone valides de la personne participante – ces

derniers étant nécessaires pour vous prévenir en cas de problématique de dernière minute liée à la situation sanitaire.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse email, même numéro de téléphone - pendant toute la période du jeu.

Le jeu est accessible sur les plateformes Facebook, Twitter et Instagram mais en aucun cas ces dernières ne seront tenues responsables en cas de litige lié au jeu. Facebook, Twitter et Instagram ne sont ni organisateurs, ni parrains de l'opération.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

100 gagnants seront désignés au tirage au sort et ayant donné la bonne réponse, parmi les participants.

Les gagnants seront contactés par mail leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse avant le mercredi 12 janvier à 10h sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués par tirage au sort.

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

100 invitations pour deux personnes soit

- 19 invitations pour deux personnes au spectacle « Le Tartuffe », le samedi 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie A. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 84 euros.
- 30 invitations pour deux personnes au spectacle « Le Tartuffe », le samedi 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie B. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 60 euros.
- 51 invitations pour deux personnes au spectacle « Le Tartuffe », le samedi 15 janvier à 20h30 Salle Richelieu, en catégorie C. Invitation pour deux places d'une valeur totale de 30 euros.

Tous les gagnants bénéficieront également de 10% de réduction (hors livres, promotions en cours et dépôt d'artistes) à la boutique de la Comédie-Française à utiliser le 15 janvier 2022, sur place uniquement sous présentation de votre billet.

Les invitations pour le spectacle « Le Tartuffe » seront à retirer au contrôle, au plus tard 45 minutes avant le début du spectacle.

La Comédie-Française se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Comédie-Française ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les

gagnants. En cas de force majeure, la Comédie-Française se réserve le droit d'annuler le concours sans contrepartie.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.